

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE - Commune de ETALANS (1)
AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20006662900011

POSTE COMPTABLE : Trésorerie de VALDAHON

M. 14

Budget primitif
voté par nature

BUDGET : 39900 ETALANS BUDGET COMMUNAL (3)

ANNEE 2022

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	17
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	19
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	21
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	23

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	24
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	25
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	29
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	30
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	31
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	33
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	34
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	35
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	36
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	37
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	39
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	40
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	42
C3.2 - Liste des établissements publics créés	43
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	44

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	45

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus

Commune de ETALANS - 39900 ETALANS BUDGET COMMUNAL - BP - 2022

(art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	Commune de ETALANS 39900 ETALANS BUDGET COMMUNAL	BP 2022
-------------------	---	--------------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	1 609
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	19
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DU HAUT DOUBS	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
861 286,00	1 193 741,00	630,99	733,26

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	641,74	0,00
2	Produit des impositions directes/population	354,98	0,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	837,15	0,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	561,55	0,00
5	Encours de dette/population	267,86	0,00
6	DGF/population	172,96	0,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	32,10 %	0,00 %
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	84,87 %	0,00 %
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	67,08 %	0,00 %
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	32,00 %	0,00 %

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) budgétaires .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V	O		
T	E		
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 475 401,25	1 330 767,00
+		+	+
R	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
E	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 1 046 809,67
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		1 475 401,25	2 377 576,67

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	O		
T	E		
	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	1 072 830,00	783 258,25
+		+	+
R	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	29 845,36	0,00
E	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 319 417,11
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		1 102 675,36	1 102 675,36

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	2 578 076,61	3 480 252,03
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	382 696,00	0,00	397 100,00	397 100,00	397 100,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	316 800,00	0,00	326 725,00	326 725,00	326 725,00
014	Atténuations de produits	40 981,00	0,00	42 742,00	42 742,00	42 742,00
65	Autres charges de gestion courante	232 101,00	0,00	230 316,00	230 316,00	230 316,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		972 578,00	0,00	996 883,00	996 883,00	996 883,00
66	Charges financières	22 000,00	0,00	19 000,00	19 000,00	19 000,00
67	Charges exceptionnelles	7 030,00	0,00	1 550,00	1 550,00	1 550,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	961,00		360,00	360,00	360,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 002 569,00	0,00	1 017 793,00	1 017 793,00	1 017 793,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		354 308,25	354 308,25	354 308,25
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	104 300,00		103 300,00	103 300,00	103 300,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		104 300,00		457 608,25	457 608,25	457 608,25
TOTAL		1 106 869,00	0,00	1 475 401,25	1 475 401,25	1 475 401,25

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 475 401,25
--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	10 000,00	0,00	17 000,00	17 000,00	17 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	85 100,00	0,00	89 162,00	89 162,00	89 162,00
73	Impôts et taxes	680 062,00	0,00	720 302,00	720 302,00	720 302,00
74	Dotations et participations	478 503,00	0,00	371 212,00	371 212,00	371 212,00
75	Autres produits de gestion courante	125 000,00	0,00	130 000,00	130 000,00	130 000,00
Total des recettes de gestion courante		1 378 665,00	0,00	1 327 676,00	1 327 676,00	1 327 676,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	533,00	0,00	41,00	41,00	41,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 379 198,00	0,00	1 327 717,00	1 327 717,00	1 327 717,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	3 050,00		3 050,00	3 050,00	3 050,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		3 050,00		3 050,00	3 050,00	3 050,00
TOTAL		1 382 248,00	0,00	1 330 767,00	1 330 767,00	1 330 767,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	1 046 809,67
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 377 576,67
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	454 558,25
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	24 100,00	0,00	109 000,00	109 000,00	109 000,00
204	Subventions d'équipement versées	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	217 550,00	29 845,36	751 780,00	751 780,00	781 625,36
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	245 650,00	29 845,36	860 780,00	860 780,00	890 625,36
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	144 000,00	0,00	109 000,00	109 000,00	109 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	174 000,00	0,00	109 000,00	109 000,00	109 000,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	419 650,00	29 845,36	969 780,00	969 780,00	999 625,36
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	3 050,00		3 050,00	3 050,00	3 050,00
041	Opérations patrimoniales (4)	100 000,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	103 050,00		103 050,00	103 050,00	103 050,00
	TOTAL	522 700,00	29 845,36	1 072 830,00	1 072 830,00	1 102 675,36

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 102 675,36
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	214 200,00	0,00	106 150,00	106 150,00	106 150,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	214 200,00	0,00	106 150,00	106 150,00	106 150,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	64 000,00	0,00	90 000,00	90 000,00	90 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	550,00	0,00	250,00	250,00	250,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	40 925,00	0,00	29 250,00	29 250,00	29 250,00
	Total des recettes financières	105 475,00	0,00	119 500,00	119 500,00	119 500,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	319 675,00	0,00	225 650,00	225 650,00	225 650,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	0,00		354 308,25	354 308,25	354 308,25
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	104 300,00		103 300,00	103 300,00	103 300,00
041	Opérations patrimoniales (4)	100 000,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	Total des recettes d'ordre d'investissement	204 300,00		557 608,25	557 608,25	557 608,25
	TOTAL	523 975,00	0,00	783 258,25	783 258,25	783 258,25

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	319 417,11
--	------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 102 675,36
---	--------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	454 558,25
--	------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	397 100,00		397 100,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	326 725,00		326 725,00
014	Atténuations de produits	42 742,00		42 742,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	230 316,00		230 316,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	19 000,00	0,00	19 000,00
67	Charges exceptionnelles	1 550,00	0,00	1 550,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	360,00	103 300,00	103 660,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		354 308,25	354 308,25
Dépenses de fonctionnement – Total		1 017 793,00	457 608,25	1 475 401,25

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 475 401,25
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	3 050,00	3 050,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	109 000,00	0,00	109 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	109 000,00	0,00	109 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	781 625,36	100 000,00	881 625,36
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		999 625,36	103 050,00	1 102 675,36

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 102 675,36
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	17 000,00		17 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	89 162,00		89 162,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	720 302,00		720 302,00
74	Dotations et participations	371 212,00		371 212,00
75	Autres produits de gestion courante	130 000,00	0,00	130 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	41,00	3 050,00	3 091,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		1 327 717,00	3 050,00	1 330 767,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	1 046 809,67
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 377 576,67
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	90 000,00	0,00	90 000,00
13	Subventions d'investissement	106 150,00	0,00	106 150,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	250,00	0,00	250,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	100 000,00	100 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		103 300,00	103 300,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		354 308,25	354 308,25
024	Produits des cessions d'immobilisations	29 250,00		29 250,00
Recettes d'investissement – Total		225 650,00	557 608,25	783 258,25

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	319 417,11
--	-------------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
-----------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 102 675,36
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	382 696,00	397 100,00	397 100,00
60611	Eau et assainissement	4 000,00	4 000,00	4 000,00
60612	Energie - Electricité	55 000,00	55 000,00	55 000,00
60621	Combustibles	35 000,00	50 000,00	50 000,00
60622	Carburants	5 000,00	8 000,00	8 000,00
60623	Alimentation	300,00	500,00	500,00
60631	Fournitures d'entretien	20 000,00	15 000,00	15 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	30 000,00	30 000,00	30 000,00
60633	Fournitures de voirie	20 000,00	25 000,00	25 000,00
60636	Vêtements de travail	600,00	1 500,00	1 500,00
6064	Fournitures administratives	2 500,00	3 000,00	3 000,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	50,00	0,00	0,00
6067	Fournitures scolaires	7 500,00	7 000,00	7 000,00
6068	Autres matières et fournitures	4 000,00	4 000,00	4 000,00
611	Contrats de prestations de services	1 000,00	2 000,00	2 000,00
6135	Locations mobilières	11 000,00	26 500,00	26 500,00
614	Charges locatives et de copropriété	900,00	900,00	900,00
61521	Entretien terrains	35 000,00	10 000,00	10 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	20 000,00	20 000,00	20 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	10 000,00	15 000,00	15 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	1 500,00	2 000,00	2 000,00
61551	Entretien matériel roulant	2 500,00	3 000,00	3 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	6 000,00	8 000,00	8 000,00
6156	Maintenance	20 000,00	20 000,00	20 000,00
6161	Multirisques	10 500,00	10 600,00	10 600,00
617	Etudes et recherches	420,00	1 000,00	1 000,00
6182	Documentation générale et technique	200,00	200,00	200,00
6188	Autres frais divers	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6226	Honoraires	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	4 000,00	4 000,00
6228	Divers	10,00	100,00	100,00
6232	Fêtes et cérémonies	3 000,00	3 200,00	3 200,00
6236	Catalogues et imprimés	3 000,00	3 200,00	3 200,00
6237	Publications	500,00	500,00	500,00
6238	Divers	100,00	0,00	0,00
6244	Transports administratifs	0,00	300,00	300,00
6247	Transports collectifs	5 000,00	5 500,00	5 500,00
6251	Voyages et déplacements	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6256	Missions	100,00	100,00	100,00
6257	Réceptions	1 500,00	2 000,00	2 000,00
6261	Frais d'affranchissement	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6262	Frais de télécommunications	5 500,00	5 500,00	5 500,00
6281	Concours divers (cotisations)	1 500,00	500,00	500,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	14 016,00	9 000,00	9 000,00
6284	Redevances pour services rendus	3 500,00	2 000,00	2 000,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	20 000,00	15 000,00	15 000,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	1 000,00	2 000,00	2 000,00
63512	Taxes foncières	12 000,00	13 000,00	13 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	316 800,00	326 725,00	326 725,00
6216	Personnel affecté par GFP de rattachement	30 000,00	25 000,00	25 000,00
6218	Autre personnel extérieur	4 000,00	10 000,00	10 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	200,00	200,00	200,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	600,00	600,00	600,00
6411	Personnel titulaire	158 000,00	175 000,00	175 000,00
6413	Personnel non titulaire	30 000,00	14 000,00	14 000,00
6415	Indemnité inflation	0,00	800,00	800,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	28 000,00	28 000,00	28 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	43 000,00	48 000,00	48 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	1 500,00	600,00	600,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	12 000,00	15 000,00	15 000,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	2 300,00	2 300,00	2 300,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	25,00	25,00
6478	Autres charges sociales diverses	1 700,00	1 700,00	1 700,00
6488	Autres charges	500,00	500,00	500,00
014	Atténuations de produits	40 981,00	42 742,00	42 742,00
7391178	Autres restituts° dégrèvt contrib. direct	0,00	1 761,00	1 761,00
739221	FNGIR	40 981,00	40 981,00	40 981,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
65	Autres charges de gestion courante	232 101,00	230 316,00	230 316,00
6531	Indemnités	57 000,00	57 000,00	57 000,00
6533	Cotisations de retraite	2 500,00	2 500,00	2 500,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	6 000,00	6 100,00	6 100,00
6535	Formation	50,00	600,00	600,00
6541	Créances admises en non-valeur	500,00	0,00	0,00
6553	Service d'incendie	24 451,00	24 916,00	24 916,00
6558	Autres contributions obligatoires	15 000,00	0,00	0,00
657351	Subv. fonct. GFP de rattachement	6 100,00	14 000,00	14 000,00
657362	Subv. fonct. CCAS	7 000,00	8 000,00	8 000,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	113 000,00	117 200,00	117 200,00
65888	Autres	500,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		972 578,00	996 883,00	996 883,00
66	Charges financières (b)	22 000,00	19 000,00	19 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	22 000,00	19 000,00	19 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	7 030,00	1 550,00	1 550,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	6 700,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	1 000,00	1 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	330,00	550,00	550,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	961,00	360,00	360,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	961,00	360,00	360,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		1 002 569,00	1 017 793,00	1 017 793,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	354 308,25	354 308,25
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	104 300,00	103 300,00	103 300,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	104 300,00	103 300,00	103 300,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		104 300,00	457 608,25	457 608,25
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		104 300,00	457 608,25	457 608,25
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 106 869,00	1 475 401,25	1 475 401,25

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 475 401,25
--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	10 000,00	17 000,00	17 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	10 000,00	17 000,00	17 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	85 100,00	89 162,00	89 162,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	3 500,00	3 700,00	3 700,00
7035	Locations de droits de chasse et pêche	2 500,00	2 500,00	2 500,00
7062	Redevances services à caractère culturel	200,00	250,00	250,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	12 688,00	16 500,00	16 500,00
70846	Mise à dispo personnel GFP rattachement	9 212,00	9 212,00	9 212,00
70875	Remb. frais par les communes du GFP	9 000,00	9 000,00	9 000,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	48 000,00	48 000,00	48 000,00
73	Impôts et taxes	680 062,00	720 302,00	720 302,00
73111	Impôts directs locaux	526 538,00	562 054,00	562 054,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	0,00	948,00	948,00
73211	Attribution de compensation	91 342,00	96 720,00	96 720,00
73224	Fonds départ DMT0 pour com de - 5000 hab	50 000,00	50 000,00	50 000,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	9 890,00	10 000,00	10 000,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	1 712,00	0,00	0,00
7388	Autres taxes diverses	580,00	580,00	580,00
74	Dotations et participations	478 503,00	371 212,00	371 212,00
7411	Dotation forfaitaire	168 000,00	171 143,00	171 143,00
74121	Dotation de solidarité rurale	80 000,00	80 094,00	80 094,00
74127	Dotation nationale de péréquation	28 000,00	23 082,00	23 082,00
744	FCTVA	500,00	0,00	0,00
7478	Participat° Autres organismes	92 462,00	2 880,00	2 880,00
74832	Attribution du fonds départemental TP	10 000,00	9 000,00	9 000,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	81 541,00	85 013,00	85 013,00
74835	Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°	18 000,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	125 000,00	130 000,00	130 000,00
752	Revenus des immeubles	95 000,00	95 000,00	95 000,00
7551	Excédent des BA administratifs	30 000,00	35 000,00	35 000,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		1 378 665,00	1 327 676,00	1 327 676,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	533,00	41,00	41,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	533,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	41,00	41,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		1 379 198,00	1 327 717,00	1 327 717,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	3 050,00	3 050,00	3 050,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	3 050,00	3 050,00	3 050,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		3 050,00	3 050,00	3 050,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 382 248,00	1 330 767,00	1 330 767,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	1 046 809,67
--	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 377 576,67
--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

- (2) Cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	24 100,00	109 000,00	109 000,00
2031	Frais d'études	24 000,00	109 000,00	109 000,00
2051	Concessions, droits similaires	100,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	4 000,00	0,00	0,00
204182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	4 000,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	217 550,00	751 780,00	751 780,00
2111	Terrains nus	23 550,00	15 000,00	15 000,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	400,00	400,00
2128	Autres agencements et aménagements	6 000,00	5 000,00	5 000,00
21312	Bâtiments scolaires	0,00	2 880,00	2 880,00
21318	Autres bâtiments publics	42 000,00	133 000,00	133 000,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	4 800,00	4 800,00
2151	Réseaux de voirie	100 000,00	510 000,00	510 000,00
2152	Installations de voirie	3 000,00	20 000,00	20 000,00
21531	Réseaux d'adduction d'eau	3 000,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	0,00	17 000,00	17 000,00
21568	Autres matériels, outillages incendie	700,00	0,00	0,00
2158	Autres installat°, matériel et outillage	1 000,00	15 000,00	15 000,00
2182	Matériel de transport	5 000,00	8 200,00	8 200,00
2183	Matériel de bureau et informatique	19 300,00	5 000,00	5 000,00
2184	Mobilier	0,00	500,00	500,00
2188	Autres immobilisations corporelles	14 000,00	15 000,00	15 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		245 650,00	860 780,00	860 780,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	30 000,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	30 000,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	144 000,00	109 000,00	109 000,00
1641	Emprunts en euros	142 000,00	107 000,00	107 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000,00	2 000,00	2 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		174 000,00	109 000,00	109 000,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		419 650,00	969 780,00	969 780,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	3 050,00	3 050,00	3 050,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	3 050,00	3 050,00	3 050,00
13911	Etat et établissements nationaux	400,00	400,00	400,00
13918	Autres subventions d'équipement	2 650,00	2 650,00	2 650,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	100 000,00	100 000,00	100 000,00
2151	Réseaux de voirie	100 000,00	100 000,00	100 000,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		103 050,00	103 050,00	103 050,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		522 700,00	1 072 830,00	1 072 830,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	29 845,36
-----------------------------------	------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 102 675,36
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.
- (6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.
- (8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	214 200,00	106 150,00	106 150,00
1322	Subv. non transf. Régions	5 000,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	6 400,00	99 818,00	99 818,00
1326	Subv. non transf. Autres E.P.L.	0,00	1 676,00	1 676,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	177 500,00	4 656,00	4 656,00
1341	D.E.T.R. non transférable	25 300,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		214 200,00	106 150,00	106 150,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	64 000,00	90 000,00	90 000,00
10222	FCTVA	34 000,00	70 000,00	70 000,00
10226	Taxe d'aménagement	30 000,00	20 000,00	20 000,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	550,00	250,00	250,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	40 925,00	29 250,00	29 250,00
Total des recettes financières		105 475,00	119 500,00	119 500,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		319 675,00	225 650,00	225 650,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	354 308,25	354 308,25
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	104 300,00	103 300,00	103 300,00
2802	Frais liés à la réalisation des document	14 500,00	10 800,00	10 800,00
28031	Frais d'études	1 500,00	1 500,00	1 500,00
28033	Frais d'insertion	800,00	800,00	800,00
28041511	GFP rat : Bien mobilier, matériel	1 200,00	1 200,00	1 200,00
28041512	GFP rat : Bâtiments, installations	600,00	600,00	600,00
2804172	Autres EPL : Bâtiments, installations	14 000,00	13 500,00	13 500,00
2804182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	1 100,00	1 500,00	1 500,00
28051	Concessions et droits similaires	300,00	100,00	100,00
28138	Autres constructions	1 500,00	1 400,00	1 400,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	7 800,00	7 700,00	7 700,00
28182	Matériel de transport	15 700,00	15 700,00	15 700,00
28183	Matériel de bureau et informatique	14 200,00	13 700,00	13 700,00
28184	Mobilier	18 400,00	19 800,00	19 800,00
28188	Autres immo. corporelles	12 700,00	15 000,00	15 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		104 300,00	457 608,25	457 608,25
041	Opérations patrimoniales (9)	100 000,00	100 000,00	100 000,00
2313	Constructions	100 000,00	100 000,00	100 000,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		204 300,00	557 608,25	557 608,25
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		523 975,00	783 258,25	783 258,25

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	319 417,11
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 102 675,36
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

- (2) Cf. Modalités de vote, I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RI 040 = DF 042*.
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A2.1

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					2 192 168,00									
1641 Emprunts en euros (total)					2 192 168,00									
1217617	CDC		01/02/2013	01/04/2013	105 000,00	F		2,850	0,000		A	P	O	A-1
269222	SOCIETE DE FINANCEMENT LOCAL	31/05/2010	01/07/2010	01/10/2010	45 000,00	F		2,990	0,000		T	P	O	A-1
269223	SOCIETE DE FINANCEMENT LOCAL	31/05/2010	01/07/2010	01/10/2010	79 375,00	F		2,990	0,000		T	P	O	A-1
303602	BANQUE CREDIT AGRICOLE	09/07/2015	09/07/2015	09/07/2016	46 793,00	F		1,450	0,000		A	P	O	A-1
52043	CAISSE DES DEPOTS	01/09/2016	01/09/2016	01/09/2017	300 000,00	F		0,000	0,000		A	C	O	A-1
67219	CDC	31/05/2018	31/05/2018	01/09/2018	600 000,00	F		1,985	0,000		T	P	O	A-1
67222	CAISSE DES DEPOTS	27/10/2017	27/10/2017	01/09/2018	600 000,00	F		0,000	0,000		A	C	O	A-1
8689351	BANQUE CAISSE EPARGNE	11/08/2010		25/11/2010	326 000,00	F		3,460	0,000		T	C	O	A-1
894509	BANQUE CREDIT AGRICOLE	15/10/2018	18/10/2018	15/01/2019	90 000,00	F		1,480	0,000		T	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									

Commune de ETALANS - 39900 ETALANS BUDGET COMMUNAL - BP - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					2 192 168,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		1 572 722,20					106 726,26	18 691,87	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		1 572 722,20					106 726,26	18 691,87	0,00	0,00
1217617		0,00	A-1	45 149,23	6,00	F		2,850	7 320,58	496,64	0,00	0,00
269222		0,00	A-1	23 003,11	8,00	F		2,990	2 335,80	667,24	0,00	0,00
269223		0,00	A-1	40 574,93	8,00	F		2,990	4 120,08	1 167,28	0,00	0,00
303602		0,00	A-1	6 976,84	1,00	F		1,450	6 976,84	101,17	0,00	0,00
52043		0,00	A-1	225 000,00	15,00	F		0,000	15 000,00	0,00	0,00	0,00
67219		0,00	A-1	532 781,51	21,00	F		1,985	20 076,65	10 427,79	0,00	0,00
67222		0,00	A-1	480 000,00	16,00	F		0,000	30 000,00	0,00	0,00	0,00
8689351		0,00	A-1	142 625,00	8,00	F		3,470	16 300,00	4 723,34	0,00	0,00
894509		0,00	A-1	76 611,58	15,00	F		1,480	4 596,31	1 108,41	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Commune de ETALANS - 39900 ETALANS BUDGET COMMUNAL - BP - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		1 572 722,20					106 726,26	18 691,87	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV
A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	9	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	1 572 722,20	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A2.6

A2.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dette provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A2.7

A2.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 600.00 €	04-11-2011

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	AUTRES IMMOB CORP	5	04/11/2011
L	F.ETUDES NON SUIVIS TRAVAUX	5	04/11/2011
L	F.INSERTION NON SUIVIS TRAVAUX	5	04/11/2011
L	MATERIEL BUREAU INFO	5	04/11/2011
L	MATERIEL TRANSPORT	7	04/11/2011
L	MOBILIER	5	04/11/2011
L	SUBV EQT DROIT PUBLIC	15	04/11/2011
L	SUBV EQT PERS DROIT PRIVE	5	04/11/2011

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		110 050,00	I 110 050,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		107 000,00	107 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	107 000,00	107 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		3 050,00	3 050,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	3 050,00	3 050,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	110 050,00	29 845,36	0,00	139 895,36

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		576 858,25	576 858,25
Ressources propres externes de l'année (a)		90 000,00	90 000,00
10222	FCTVA	70 000,00	70 000,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	20 000,00	20 000,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		486 858,25	486 858,25
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2802	Frais liés à la réalisation des document	10 800,00	10 800,00
28031	Frais d'études	1 500,00	1 500,00
28033	Frais d'insertion	800,00	800,00
28041511	GFP rat : Bien mobilier, matériel	1 200,00	1 200,00
28041512	GFP rat : Bâtiments, installations	600,00	600,00
2804172	Autres EPL : Bâtiments, installations	13 500,00	13 500,00
2804182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	1 500,00	1 500,00
28051	Concessions et droits similaires	100,00	100,00
28138	Autres constructions	1 400,00	1 400,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	7 700,00	7 700,00
28182	Matériel de transport	15 700,00	15 700,00
28183	Matériel de bureau et informatique	13 700,00	13 700,00
28184	Mobilier	19 800,00	19 800,00
28188	Autres immo. corporelles	15 000,00	15 000,00
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	29 250,00	29 250,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	354 308,25	354 308,25

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	576 858,25	0,00	319 417,11	0,00	896 275,36

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	139 895,36
Ressources propres disponibles	IV	896 275,36

Solde	V = IV - II (6)	756 380,00
--------------	------------------------	-------------------

- (1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
- (2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
- (3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
- (5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.
- (6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.7

B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					
6574		DON	AFN (Anciens combattants d'Algérie)	Association	100,00
6574		DON	JALMALV	Association	100,00
6574		DON	Semons l'Espoir	Association	70,00
6574		DON	Donneurs de Sang	Association	150,00
6574		DON	La Croix Rouge	Association	70,00
6574		DON	La Ronde de l'Espoir	Association	50,00
6574		DON	ONCO Doubs	Association	100,00
6574		DON	Prévention Routière	Association	50,00
6574		DON	Secours Catholique	Association	50,00
6574		DON	Le Souvenir Français	Association	100,00
6574		DON	Bibliothèque	Association	1 638,00
6574		DON	Coopérative scolaire	Association	2 000,00
6574		DON	Les Sapins Metaliks	Association	100,00
6574		DON	Pétanque	Association	100,00
6574		DON	Don du Sang	Association	150,00
6574		DON	Les Restaurants du Coeur	Association	50,00
6574		DON	La Loupiote	Association	150,00
6574		Declic	Familles Rurales	Association	8 311,18
6574		Extrascolaire	Familles Rurales	Association	36 768,65
6574		Multi-Accueil	Familles Rurales	Association	11 148,74
6574		Périscolaire	Familles Rurales	Association	45 908,32
6574		Ludothèque	Familles Rurales	Association	9 973,80

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		1,00	1,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint administratif ppal 2° cl	C	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur principal 1° cl.	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		2,00	1,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Adjoint technique	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint technique ppal 2° cl	C	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Agent de maîtrise principal	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		1,00	1,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Agent spéc. ppal 2cl écoles mat.	C	1,00	1,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		4,00	3,00	7,00	7,00	0,00	7,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
3 agents des services techniques	C	OTR		0,00	A 3-2	A
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	C3.1

**C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU
L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Communauté de communes des portes du haut doubs	01/01/2017		0,00
Autres organismes de regroupement			
SYDED : Syndicat mixte d'électricité du doubs	07/07/1951		0,00
Syndicat intercommunal des eaux de la Haute-Loue	07/07/1951		0,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE	C3.2

C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES (1)

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	C3.4

C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 01/01/2000

Présenté par Le Maire (1),

A Étalans, le 14/04/2022

Le Maire,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire

A Étalans, le 14/04/2022

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

BEPOIX Delphin	
BORDY Maryline	
BORNE Jean-Luc	
CHARPY Anaïs	
COUBERT Jean-Pierre	
ESTUR Vicky	
FAINDT Louise	
FAIVRE Marc	
FLEURY Jean-Marie	
LENGLET Michel	
LOUYS Laurence-Isabelle	
MARGUIER Claude	
MOREL Adrien	
PERRIER Dominique	
PESEUX Alain	
POUYET Marie-José	
PUGIN Christine	
SARRON Donatienne	
TALLANDIER Damien	
URICHER Béatrice	
VIENNET Jean-Louis	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

WOILLARD Jocelyne	
-------------------	--

Certifié exécutoire par Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 14/04/2022, et de la publication le 14/04/2022

A Étalans, le 14/04/2022

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal.